



Blainville

Résultats des rapports de caractérisation des sols et eaux de surface

17 décembre 2025

CONTEXTE

RÉSULTATS SOMMAIRES

CRITÈRES D'ANALYSE

CARTE DES POINTS D'ÉCHANTILLONNAGE

RÉSULTATS DES ÉCHANTILLONNAGES DES SOLS

DÉFINITIONS

Contexte

À la fin de l'été 2025, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), n'avait toujours pas rempli son engagement de mener sa campagne d'échantillonnages.

Considérant que la population avait des préoccupations, la Ville a convenu, avec ses procureurs, dans le cadre de sa poursuite pour l'invalidation de la Loi 93, de réaliser cette campagne d'échantillonnage.

Le 5 septembre et le 30 octobre 2025, des échantillons de sols et d'eaux de surface ont donc été prélevés près du site de Stablex, et ce, sur 11 points différents.

Résultats sommaires

- SOLS : Les résultats d'analyse des échantillons de sols respectent les critères applicables du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)
- EAUX DE SURFACE : Les résultats sont conformes aux critères de la qualité de l'eau de surface du ministère, à l'exception d'un point, situé aux abords du boulevard Céloron, une voie de circulation très fréquentée par les camions et les automobiles.

Critères d'analyse

Caractérisation des sols

Le Guide d'intervention du MELCCFP a établi trois critères, A, B ou C pour mesurer la teneur de métaux naturels sur un terrain classé résidentiel, industriel ou commercial.

Lorsque la teneur de fond des métaux naturels dépasse les critères B et C, elle peut soulever des préoccupations pour la santé humaine, ce qui n'a pas été le cas dans le cadre de cette analyse.

Les résultats d'analyse des échantillons de sols respectent les critères applicables du Guide d'intervention du MELCCFP applicables à une zone industrielle.

Critère A : représente les concentrations de contaminants que l'on retrouve naturellement dans les sols au Québec, c'est-à-dire le niveau d'un sol considéré « propre » ou « non contaminé ». Ce sont des concentrations très faibles, équivalentes à ce qu'on mesure dans des sols non perturbés, où la présence de métaux ou autres substances provient simplement de l'origine géologique des sols, du bruit de fond naturel ou de dépôts atmosphériques faibles et non problématiques.

Critère B : représente la limite maximale acceptable pour des terrains résidentiels.

Critère C : représente la limite maximale acceptable pour des terrains industriels, commerciaux, institutionnels, récréatifs (pistes cyclables et parcs municipaux)

Caractérisation des eaux de surface

Les critères de qualité des eaux de surface sont des critères applicables pour les eaux tels que les lacs, ruisseaux, rivières, fleuves et océans (MELCCFP).

Ces critères sont subdivisés en quatre catégories :

- o Prévention de la contamination (CPC)
- o Protection de la faune terrestre piscivore (CFTP)
- o Protection de la vie aquatique - effet aigu (CVAA)
- o Prévention de la vie aquatique – effet chronique (CVAC)

Pour les fins de l'exercice, seul le critère le plus sévère a été utilisé, soit le CVAC.

Le CVAC est la concentration la plus élevée d'une substance qui ne produira aucun effet néfaste pour les organismes aquatiques (et leur progéniture) lorsqu'ils y sont exposés quotidiennement pendant toute leur vie. Ce critère s'applique à toutes les eaux douces, saumâtres et salées.

Les résultats sont conformes aux critères de la qualité de l'eau de surface du ministère, à l'exception d'un point, situé aux abords du boulevard Céloron, une voie de circulation très fréquentée par les camions et les automobiles.

Le point C (sur la carte ci-dessous) a présenté un dépassement en substances pouvant provenir, entre autres, de produits pétroliers ou encore de la décomposition de la matière organique des milieux naturels avoisinants.

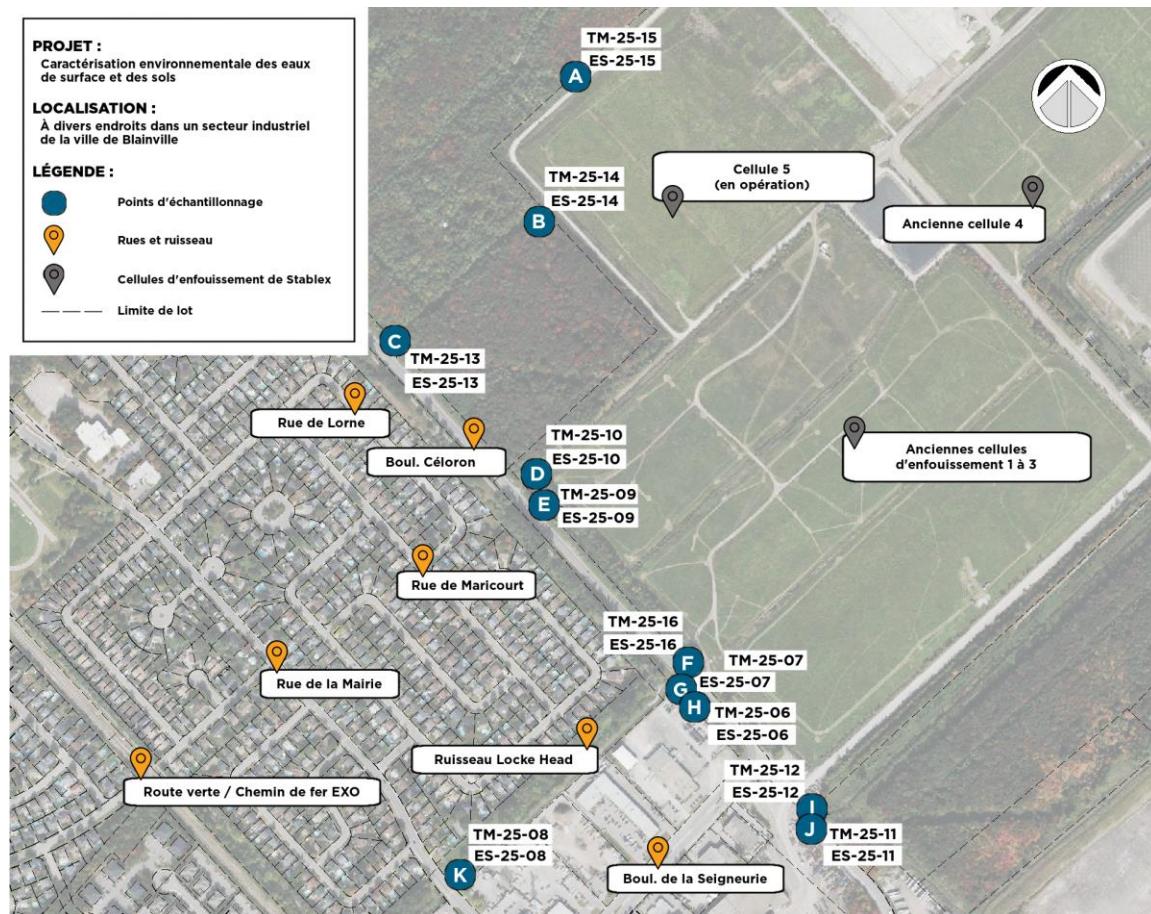
Ces substances, détectées en faible quantité, ne représentent pas de danger pour la population, surtout qu'il s'agit de l'eau présente dans un fossé de voie publique.

De plus, comme les appareils utilisés n'étaient pas suffisamment précis pour la détection de certaines substances, la Ville a demandé au MELCCFP d'approfondir l'analyse.

La localisation des points d'échantillonnage et le résumé des résultats pour chacun de ces points se trouvent sur la carte ci-dessous.

Carte des points d'échantillonnage

[Cliquez ici pour voir la carte en plus grand format](#)



Résumé des analyses de sols et des eaux de surface par point d'échantillonnage

Chaque point est identifié sur la carte par une lettre de A à K

A (TM-25-15/ES-25-15)

Sol : CONFORME (critère A)

Eau de surface : CONFORME (critère CVAC)

Dépassements en matières en suspension (MES) ou en turbidités. Ces paramètres sont de nature esthétique et non toxique.

B (TM-25-14/ES-25-14)

Sol : CONFORME (critère A)

Eau de surface : CONFORME (critère CVAC)

Dépassements en matières en suspension (MES) ou en turbidités. Ces paramètres sont de nature esthétique et non toxique.

C (TM-25-13/ES-25-13)

Sol : CONFORME (critères B-C)

Eau de surface : dépassements (critère CVAC)

Dépassement en matières en suspension (MES) ou en turbidités. Ces paramètres sont de nature esthétique et non toxique.

Dépassements en phénols, en naphtalène (HAP), en styrène (COV) et en cadmium.

La Ville demande au MELCCFP de refaire un échantillonnage.

D (TM-25-10/ES-25-10)

Sol : CONFORME (critères A-B)

Eau de surface : CONFORME (critère CVAC)

Dépassements en matières en suspension (MES) ou en turbidités. Ces paramètres sont de nature esthétique et non toxique.

E (TM-25-09/ES-25-09)

Sol : CONFORME (critère A-B)

Eau de surface : Le fossé était à sec lors de l'échantillonnage

F (TM-25-16/ES25-16)

Sol : CONFORME (critère A)

Eau de surface : CONFORME (critère CVAC)

Dépassements en matières en suspension (MES) ou en turbidités. Ces paramètres sont de nature esthétique et non toxique.

G (TM-25-07/ES-25-07)

Sol : CONFORME (critère A)

Eaux de surface : CONFORME (critère CVAC)

Dépassements en matières en suspension (MES) ou en turbidités. Ces paramètres sont de nature esthétique et non toxique.

H (TM-25-06/ES-25-06)

Sol : CONFORME (critères A-B)

Eau de surface : CONFORME (critère CVAC)

Dépassements en matières en suspension (MES) ou en turbidités. Ces paramètres sont de nature esthétique et non toxique.

I (TM-25-12/ES-25-12)

Sol : CONFORME (critère A)

Eau de surface : CONFORME

J (TM-25-11/ES-25-11)

Sol : CONFORME (critère A)

Eau de surface : CONFORME

K (TM-25-08/ES-25-08)

Sol : CONFORME (critère A)

Eau de surface : CONFORME (critère CVAC)

Dépassements en matières en suspension (MES) ou en turbidités. Ces paramètres sont de nature esthétique et non toxique.

Note : La limite de détection rapportée (LDR) était trop grande comparativement aux critères utilisés, pour certaines substances, entre autres le cadmium, les phénols ainsi que certains HAP et COV.

Définitions

Cadmium : métal présent de façon naturelle dans l'environnement. Il y pénètre par l'entremise de processus naturels et industriels. Le cadmium subsiste dans l'environnement et peut s'accumuler au fil du temps.

Ex : fumée de cigarette

COV : Les composés organiques volatils (COV) constituent un vaste groupe de substances chimiques que l'on trouve fréquemment dans l'air intérieur et extérieur. Les COV proviennent principalement de l'utilisation de peintures et de solvants, du secteur des transports, de l'agriculture et des activités industrielles.

HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques. Ils proviennent de sources naturelles ou anthropiques (activités humaines).

Ex : les principales sources de rejets de HAP dans l'eau et le sol sont les produits traités à la créosote (bois traités), les déversements de produits pétroliers, etc.

LDR (Limite de détection rapportée) : plus petite quantité d'une substance qu'une méthode d'analyse peut détecter de façon fiable sans pouvoir la mesurer avec précision.

MES : Matières en suspension qui sont des particules solides de petite taille qui peuvent se maintenir un certain temps en suspension dans l'eau et qui peuvent changer sa coloration et sa turbidité.

Phénols : Les phénols sont des substances chimiques provenant d'activités humaines ou de la nature. On retrouve du phénol, entre autres, dans les produits pétroliers comme l'essence, le mazout ou le diésel. Le phénol peut aussi se former naturellement lors de la décomposition de la matière organique en provenance des milieux naturels.

Turbidité : effet visuel qui traduit une eau trouble. Ce trouble provient de la présence de diverses matières en suspension telles que le limon, l'argile, les matières organiques ou inorganiques en fines particules, composés organiques colorés solubles, plancton et autres microorganismes.